

N°CC/46/1.4/2022-57

**DECISION COMMUNAUTAIRE**

Contrat de location d'une laveuse de voirie haute pression type Mambo pour les Services Techniques Intercommunaux de Monteux.

Signature du contrat avec la société LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de louer une laveuse de voirie haute pression type Mambo, destinée aux Services Techniques Intercommunaux de Monteux ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer le contrat de location avec la société **LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT - ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON** :

- **Forfait 3 jours : 500,00 € HT**
- **Couple 3 jours : 30,00 € HT**
- **Forfait préparation : 80,00 € HT**

**Soit un montant total de : 610,00 € HT.**

**Article 2** : Le présent contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 6 avril 2022 (3 jours ouvrés d'utilisation).

**Article 3** : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits à l'article **6135** du budget de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 29 mars 2022

**Le Président,**



**Christian GROS,**

Président de la Communauté d'Agglomération  
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

**Envoyé le : 31mars 2022**

**Affiché le : 31mars 2022**

**OFFRE DE PRIX N° 22020074-1**  
**Avignon, le 28/03/2022**

**EXPLOITATION :**

Adresse d'enlèvement : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON  
 Adresse de restitution : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON  
 Durée prévisionnelle de location :  
 Nombre de jours facturables :  
 Nombre de mois facturables :  
 N°de permis de conduire :  
 Copie du permis de conduire du conducteur à fournir  
**Informations techniques : 04 90 89 15 09**

**CLIENT :** CA LES SORGUES DU COMTAT

Adresse : 84170 MONTEUX

Correspondant : Mme COULBRANT Valérie

Tel : Portable 06 20 05 71 96

Mail : [valerie.coulbrant@sorgues-du-comtat.com](mailto:valerie.coulbrant@sorgues-du-comtat.com)

**Caractéristiques du véhicule :**

**LAVEUSE DE VOIRIE HAUTE PRESSION TYPE MAMBO**

1 POMPE HAUTE PRESSION + 1 POMPE MOYENNE PRESSION / 1 LANCE HP + 1 LANCE MP  
 Potence de lavage rotative 360° - Pompe moyenne pression 60 bars, débit 75 litres / minute -  
 Fonction haute pression eau chaude, pompe pression 160 bars  
 §§ PAS DE REDUCTEUR DE VITESSE / PAS DE RAMPE AVANT / PAS DE JETS LATERAUX §§

**Durée de location :**

Récupération le vendredi 1er avril  
 Retour le mercredi 06 avril après midi

**TARIF :**

- Forfait 3 Jours REMISE :
- Coupole 3 Jours REMISE :
- Forfait préparation :

|                            | H.T.     | T.V.A.   | T.T.C.          |
|----------------------------|----------|----------|-----------------|
| - Forfait 3 Jours REMISE : | 500,00 € | 100,00 € | <b>600,00 €</b> |
| - Coupole 3 Jours REMISE : | 30,00 €  | 6,00 €   | <b>36,00 €</b>  |
| - Forfait préparation :    | 80,00 €  | 16,00 €  | <b>96,00 €</b>  |

- Forfait formation: OFFERT  
 (Prise en main sur Avignon (1 Heure) - Forfait obligatoire pour tout nouveau client)
- Forfait assurance : 6,00 € HT / jour  
 (ou assurance tous risques à la charge du client. Attestation à fournir avant départ de location. Montant véhicule à faire connaître à votre assureur : 80 000 €)
- Convoyage aller/retour : en sus  
 (Possibilité de récupérer un agent à la gaer SNCF ou TGV)  
 (Possibilité de parquer un véhicule de service pour la période de location)

**OPTIONS comprises dans le forfait :**

- Assurance Responsabilité Civile
- Dépannages sur site (aux heures d'ouverture)
- Intervention partenaires locaux si besoin
- Pneumatiques (usure normale)
- Entretien "station service" (vidange moteur avec changement filtres)
- Formation de votre personnel

| OUI    | NON |
|--------|-----|
| OPTION |     |
| X      |     |
| X      |     |
| X      |     |
| X      |     |
|        | X   |

**FORFAIT CALCULE POUR UNE UTILISATION EN SIMPLE POSTE**  
 (Soit 8 heures de travail par jour)

**CONDITIONS**

**ASSURANCE A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

Le locataire s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques atteignant le véhicule , vol, incendie, accident, dégradation,.... y compris catastrophes naturelles et bris de machines, auprès d'un assureur notoirement solvable.

Le locataire souscrit également une assurance couvrant la responsabilité civile du véhicule en circulation et hors circulation, y compris la garantie Responsabilité Civile Fonctionnement, lorsque le véhicule est utilisé en tant qu'outil durant les opérations.

Le locataire fournira une attestation dès la prise en location justifiant de la souscription de ces garanties.

A défaut d'attestation et en cas d'accident responsable avec ou sans tiers, de vol, d'incendie et de vandalisme, le locataire supportera une franchise de 10% des dommages subit par le véhicule avec un minimum de 3000 Euros.

Le bris des glaces et des phares, est toujours exclus.

**LOYER :** pour utilisation sur 8 heures par jour.

En cas de dépassement supérieur à 10 % la facturation est réajusté.

**Pneumatiques :** en cas de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, le locataire devra les remplacer immédiatement à ses frais par des pneumatiques identiques et de même structure.

**Vidage :** le matériel doit être restitué benne/cuve vidée et lavée. Les frais éventuels de décharge sont à la charge du locataire.

**Est à la charge de LVE :** les réparations mécaniques, hydrauliques, fonctionnement de l'équipement, dues à l'usure normale des pièces.

**Est à la charge du locataire :** les petits entretiens (contrôle de l'équipement et du porteur, niveaux des liquides, contrôle des pneumatiques), le nettoyage quotidien de l'équipement. La vérification de la validité des contrôles obligatoires (Contrôle technique - limiteur - tachygraphe etc...)

**Abandon Location :** en cas d'abandon en cours de location - Le client se verra facturer au prorata de 70% de la période restante

**Gazole :** le client s'engage à restituer le matériel avec une quantité de gazole identique à celle présente lors de la mise à disposition du matériel.

Le cas échéant, le client devra payer au prorata la consommation effectuée.

Le client s'assure en aucun cas ne dépasser le PTAC avec un chargement excessif en eau et/ou en déchet.

Les volumes de contenance des cuves à eau et /ou à déchets sont donnés à titre indicatif.

Tout défauts d'entretien provoquant des pannes et ou usures anormales seront refacturés au client.

**SIGNATURE CLIENT :**

Par sa signature, le locataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions de location stipulées ci-dessus, reconnaît sa responsabilité pour toute contravention lors d'une infraction au Code de la Route, et garantit que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes.

Date : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Signature (lu et approuvé) : \_\_\_\_\_

**SIGNATURE LOUEUR :**

Date : 28/03/22 Nom : M. BRO Laurent  
 Signature : Affaire suivie par Stéphanie DAZIN  
[commercial@location-voirie.com](mailto:commercial@location-voirie.com)

[www.location-voirie.com](http://www.location-voirie.com)